

DOCUMENT PRÉPARATOIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

Ouverture de la séance : 18h00

ELU	Présent.e	Absent.e excusé.e	Absent.e	Représenté.e par
Marie-Hélène BERNARD	x			
Jean LE MAGOUROU	x			
Pierrick PUSTOC'H	x			
Rachelle GAUTHO	x			
Michel CONNAN	x			
Simon BERTHELIN		x		Annie BENION
René LERAY	x			
Sylvain LE PROVOST	x			
Erwoann BECEL	x			
Annie BENION	x			
Sandrine ALMIN			x	

Est nommé secrétaire de séance : Michel CONNAN

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Annie BENION

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2026 ;
- Taux d'imposition ;
- Compte financier Unique 2025 (CFU) ;
- Budget – Affectation du résultat 2025 ;
- Budget prévisionnel 2026 ;
- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2026

L'assemblée est invitée à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 16 février 2026 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Si aucun élu n'a de remarque à formuler sur sa rédaction, Madame la Maire propose l'approbation du document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2026.**

2. Vote des taux d'imposition

Madame la Maire, informe le Conseil Municipal qu'il doit statuer comme chaque année sur les taux d'imposition des taxes locales. Madame la Maire propose au Conseil Municipale de maintenir les taux 2025 sur l'année 2026.

Pour rappel, les taux 2025 :

Taxe d'habitation : 11,53%

Taxe foncière bâti : 37,47%

Taxe foncière non-bâti : 71,60%

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer les taux d'imposition de l'année 2026 comme suit :

TAXES	TAUX	Bases prévisionnelles 2026	Produits attendus
Habitation (résidence secondaire)	11,53%	47 600 €	5 488 €
Foncière bâtie	37,47%	104 500 €	39 156 €
Foncière non-bâties	71,60%	33 700€	24 129 €
TOTAL ATTENDU 2026			68 773 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition 2025 pour l'année 2026.**

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Madame la maire, informe le Conseil Municipal que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur (Maire) et au comptable public (Trésorerie) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal défini comme suit :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	27 457,39€	170 664,28€	198 121,67€
Recettes	7 347,00€	174 206,85€	181 553,85€
Différence entre titres et mandats (+/-)	-20 110,39€	3 542,57€	-16 567,82€
Résultats antérieurs reportés (+/-)	87 636,52€	51 536,10€	139 172,62€
TOTAL	67 526,13€	55 078,67€	122 604,80€
Restes à réaliser (+/-)	-57 120,00€		-57 120,00€
TOTAL : résultat cumulé	10 406,13€	55 078,67€	65 484,80€

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Mme la Maire, en sa qualité d'ordonnateur, présente les comptes, mais elle ne peut ni présider la séance, ni participer aux débats et aux votes, lui interdisant de détenir ou de donner pouvoir.

Madame la Maire passe la présidence à Monsieur Jean LE MAGOUROU, adjoint au Maire et quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte financier unique 2025.**

4. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, doit maintenant statuer sur l'affectation du résultat.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **3 542,57€** sur la section de fonctionnement,
- un résultat d'exploitation reporté de fonctionnement de **51 536,10€**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les excédents de fonctionnements, soit **55 078,67€** au compte 1068 de la section d'investissement pour contribuer au financement du projet de réhabilitation des logements communaux.

Compte 002 Fonctionnement	Résultat d'exploitation reporté	0,00€
Compte 001 Investissement	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67 526,13€
Compte 1068 Investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé	55 078,67€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation du résultat 2025 ci-dessus.**

5. Budget Primitif 2026

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026, soumis à l'avis des adjoints M. Jean LE MAGAOUROU et M. Pierrick PUSTOC'H lors de la commission de finances qui s'est réunie le jeudi 29 janvier 2026.

Le budget primitif 2026 a été validé par M. Julien BAILLET, conseiller aux décideurs locaux en date du 17 février 2026.

Madame la Maire précise à l'Assemblée délibérante, que la totalité du montant des travaux de réhabilitations des logements communaux ont été inscrits à la section d'investissement, mais ne seront pas entièrement consommés sur l'année 2026 (travaux débutant en septembre 2026), afin d'anticiper les dépenses d'investissement de l'année 2027 avant le vote du budget. De même pour les recettes.

Présentation du BP 2026 (annexe n°3)

- La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **167 031,71€**.
- La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **543 507,04€**.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	167 031,71 €	167 031,71 €
002 – résultat d’exploitation reporté	0,00 €	0,00 €
Total de la section de fonctionnement	167 031,71 €	167 031,71 €
INVESTISSEMENT		
crédits d’investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	486 387,04 €	475 980,91 €
Restes à réaliser (R.A.R.) de l’exercice précédent	57 120,00 €	0,00 €
001 – solde d’exécution de la section d’investissement reporté	0,00 €	67 526,13 €
Total de la section d’investissement	543 507,04 €	543 507,04 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

➤ **APPROUVE le budget primitif 2026 qu’il lui a été présenté.**

Il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation à Madame la Maire afin de transférer les crédits d’un chapitre à l’autre dans la limite de 0 à 7,5% des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d’investissement.

- Taux 7,50% à la section de fonctionnement
- Taux 5,00% à la section d’investissement

Cette délégation est valide pour l’année civile en cours, du 01/01/2026 au 31/12/2026 et renouvelable à chaque vote du budget.

Questions diverses

Clôture de la séance :19h00

**Le secrétaire de séance,
M. Michel CONNAN
Conseillère municipale**

**La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire**